



ÉLIMINER LES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS ET LES EPI USAGÉS : ADIVALOR

ÉLIMINER LES EMBALLAGES ET EQUIPEMENTS USAGÉS

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Tout professionnel producteur de déchets (artisan, commerçant, service public, agriculteur...) est tenu de faire collecter par une société spécialisée les déchets d'emballages.

Le brûlage et l'enfouissement des bidons, emballages et Equipements de Protection Individuelle (EPI) usagés sont interdits.

Ceux-ci ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Ce pictogramme indique que l'entreprise responsable de la mise en marché de ce produit (fabricant, conditionneur, importateur) contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés par l'intermédiaire de la filière ADIVALOR.

Le détenteur de cet emballage bénéficie gratuitement, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'ADIVALOR.

RINCEZ, C'EST GAGNÉ !

Seuls les bidons rincés sont collectés et valorisés gratuitement.

Cette opération doit s'effectuer pendant la préparation de la bouillie de pulvérisation :

- Rincez à trois reprises, en agitant pendant 30 secondes le bidon rempli au 1/3 d'eau claire, ou utilisez un rince bidon pendant 30 secondes au minimum.
- Videz les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur en cours de remplissage.
- Égouttez le bidon.

EN PRATIQUE

Les EPI usagés font l'objet d'une collecte spécifique. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre distributeur ou directement sur le **site d'ADIVALOR**.